



# Challenge T.G.V. – Trails Garrigues et Villes de Lunel Agglo

## Règlement 2025

### Article 1

Le Challenge T.G.V. « Trails, Garrigues et Villes » est ouvert à tous coureurs masculins ou féminins, licencié(e)s ou non, des catégories Cadet à Master 10, selon les distances autorisées par la FFA.

La participation est gratuite, pas de surcoût en plus des inscriptions courses.

L'inscription à une course du challenge engendre l'inscription automatique au challenge individuel.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au challenge pour y participer

Attention : les inscriptions aux différentes courses sont limitées en nombre par le règlement de chaque organisation. La participation au challenge ne permet pas de déroger à cette règle. Pensez à vous inscrire sur les courses suffisamment tôt.

### Article 2

Le Challenge T.G.V. « Trails Garrigues et Villes » comporte 5 épreuves :

- Oenotrail du Lunellois – Entre-Vignes – Dimanche 1er décembre 2024
- La montée de la Pène – Gallargues – Dimanche 15 décembre 2024
- Urban trail de la Pomme – Saint-Just – Dimanche 08 février 2025
- La BoisseRUNaise – Boisseron – Dimanche 23 mars 2025
- Le Trail de la Roque – Saint-Sériès – Dimanche 25 mai 2025

### Article 3

En partant du classement par catégorie masculin et du classement par catégorie féminin, le décompte des points s'effectuera de la façon suivante, pour chaque épreuve :

- 1<sup>er</sup> : 65 pts
- 2<sup>ème</sup> : 45 pts
- 3<sup>ème</sup> : 36 pts
- 4<sup>ème</sup> : 28 pts
- 5<sup>ème</sup> : 21 pts
- 6<sup>ème</sup> : 15 pts
- 7<sup>ème</sup> : 10 pts
- 8<sup>ème</sup> : 06 pts
- 9<sup>ème</sup> : 03 pts
- 10<sup>ème</sup> et suivants : 01 pt

Il est possible de combiner des épreuves "longues" et des épreuves "courtes" sur ce challenge.

### Article 4

Le nombre de points attribués sera identique selon le type d'épreuve ("longue" ou courte")



### **Article 5**

Le classement définitif du Challenge s'effectuera par le cumul des points réalisés par chaque participant sur l'ensemble des épreuves.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par :

- Le nombre de course effectué (Sera déclaré vainqueur le coureur ayant participé au plus grand nombre de courses. Prime à la fidélité)
- Le classement scratch pondéré au nombre de participants sur chaque course.

### **Article 6**

Pour être récompensé, il faudra être classé sur au moins 3 (trois) épreuves.

Un bonus de 30 points sera attribué aux coureurs ayant participé à toutes les courses.

En cas d'annulation d'une épreuve l'organisateur du challenge se réserve le droit de modifier, ou pas, ce nombre d'épreuves.

### **Article 7**

Lors de la remise des prix du Challenge, seront récompensés :

- Les premiers et premières de chaque catégorie de Cadet jusqu'à Master 10.
- Les coureurs masculins et féminins ayant participé à l'ensemble des cinq courses du challenge 2024/2025 (catégorie de Cadet jusqu'à Master 10)

Il n'y aura pas de cumul des récompenses.

### **Article 8**

Tous les coureurs s'engagent à respecter le règlement intérieur de chacune des épreuves.

Le Challenge est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge.

### **Article 9**

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cours de saison. Dans ce cas, les modifications entrent en vigueur immédiatement.

La remise des récompenses s'effectuera lors d'une soirée dans une des communes de Lunel Agglo quelques jours après la dernière course.

Seuls les concurrents présents sur place pourront recevoir leur prix.